

FORMULAIRE DE RETOUR DES CESU PERIMES

CONDITIONS D'ÉCHANGE

- Dès que vos CESU arrivent en fin de validité : vous avez jusqu'au **29 février 2024 (cachet de la poste faisant foi)** pour retourner vos CESU afin qu'ils soient traités, annulés et reproduits au nouveau millésime.
- **Toute demande effectuée après cette date ne sera pas prise en compte.**
- Les Chèque Domicile CESU sont à **retourner impérativement par courrier en recommandé avec AR (R.A.R), dans une enveloppe sécurisée, type enveloppe compensée ou kraft renforcée (frais à votre charge).**
- Tout envoi non-parvenu ne pourra engager la responsabilité de Up.

Ce formulaire est à retourner dûment complété et accompagné impérativement de vos titres à :

**CT BENEF
Parc des Terres Rouges - CS 80078
51 203 EPERNAY**

AVANT LE 29 FEVRIER 2024

BENEFICIAIRE

Civilité : Madame Monsieur
 Nom : Prénom :
 Date de naissance : ____ / ____ / ____
 Adresse :
 Adresse 2 :
 Code postal : Ville :
 Tél :
 N° des CESU retournés : du au
 du au
 du au

Année du millésime échangé : 2022.....
 Nombre de titres de 50 € =
 Nombre de titres de 20 € =
 Nombre de titres de 15 € =
 Nombre de titres de 10 € =
 Nombre de titres de 5 € =

Total de chèques retournés :
Montant total retourné.....€

Je demande la reproduction de mes titres périmés au nouveau millésime.
 J'ai bien pris connaissance des conditions d'échanges ci-dessus.

Date : ____ / ____ / ____

Signature du bénéficiaire :